



Jun 1870

ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

RECONNUE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR

DÉCRET IMPÉRIAL DU 11 JUIN 1870

Lettre sur l'Œuvre	1
Note historique	3
Enseignement	6
Corps enseignant	10
Conditions d'admission	12
Conditions du diplôme (document)	16

Au Siège de l'École : 19, rue d'Enfer, Paris.

AVIS. -- L'Ecole envoie **FRANCO** les Programmes détaillés de son
Enseignement et de ses Conditions d'Admission. (Demandes affranchies.)

Paris, le 15 Juin 1870.

Monsieur,

En réunissant dans un même établissement les ressources didactiques les plus complètes de l'Architecture, en ouvrant cet établissement au public et en montrant à tout le monde des résultats d'études, qui n'avaient pas de précédents, l'École spéciale d'Architecture accomplissait depuis 1865 la part la plus importante de la tâche qu'elle a engagée par sa fondation. Mais son œuvre fût restée inachevée, si elle s'en fût tenue là. L'esprit même de sa constitution étend plus loin ses horizons. En créant de toutes pièces un Enseignement qui mêle aux plus hautes généralités de l'art, les données les plus précises des applications techniques, l'École a entendu agir sur la condition professionnelle de l'architecte. Elle a voulu donner à cet artiste des moyens nouveaux ou plus certains pour étendre le champ de son action et en relever le niveau. Pour être efficacement servie, une pareille visée doit émaner d'un centre intellectuel auquel l'opinion ne puisse refuser le prestige qui appartient aux œuvres de haut désintéressement.

Tant que l'École était la chose d'une association de généreux efforts groupés sous la forme d'une société commerciale, ses intimes amis pouvaient seuls en apprécier le but réel; mais elle ne pouvait prétendre à imposer généralement au dehors le vrai sens de son œuvre.

Soutenue par la commune pensée de tous ses adhérents, fortifiée par la sympathie de l'administration compétente et unanimement accueillie par le Conseil d'État, l'École spéciale d'Architecture vient, après cinq années de succès

ininterrompus, d'être reconnue comme Établissement d'utilité publique. Le Décret impérial du 11 juin 1870, qui lui décerne ce titre, lui donne en même temps la forme d'existence qui lui manquait jusqu'ici pour constituer l'harmonie de ses moyens d'action et de son but. Aujourd'hui, l'École ne peut plus passer aux yeux de personne pour une association intéressée qui administre un capital plus ou moins avide de produits. C'est une œuvre d'utilité, dont toutes les forces s'assemblent et convergent au même but d'expansion intellectuelle.

Ce développement d'organisation ne peut passer inaperçu du public intéressé. Il fixe le point de départ d'une nouvelle phase de notre œuvre, et nous devons tenir à la faire connaître. Nous vous adressons dans ce but, Monsieur, l'extrait des nouveaux programmes de l'École et quelques documents explicatifs. Vous remarquerez certainement que ce qui n'a pu être fait par une simple association de capitaux privés, se trouve dès à présent réalisé par l'œuvre d'utilité, s'administrant librement.

L'École spéciale d'Architecture offre aux jeunes gens qui veulent devenir architectes, un milieu d'enseignement où chacun peut se développer selon ses aptitudes, et gagner soit le Certificat de Constructeur s'il vise simplement à devenir un bon praticien dans sa profession, soit le Diplôme de l'École, s'il veut appuyer sa vie d'artiste sur un titre dont l'autorité est une partie même de l'autorité de l'Œuvre.

*Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre
considération distinguée,*

Pour le Conseil :

*Le Membre du Conseil, Directeur de l'École,
ÉMILE TRÉLAT.*

NOTE HISTORIQUE

L'Ecole spéciale d'Architecture, ouverte le 10 novembre 1865, fonctionne depuis bientôt cinq ans. Elle a été fondée par une association d'efforts individuels qui a entendu, en créant une œuvre d'utilité publique, faire acte de pure initiative privée et renoncer en principe à toute aide venant de l'État.

L'œuvre qu'elle a poursuivie est aujourd'hui arrivée aux résultats suivants :

Un grand Enseignement indépendant, ayant pour but l'éducation spéciale de l'Architecte, est aujourd'hui fondé dans toutes ses parties et fonctionne régulièrement.

Cet Enseignement comprend :

- 1^o *Dix-huit chaires*, qui ont été créées de toutes pièces par des professeurs spéciaux;
- 2^o *Deux ateliers* d'architectes ayant à leur tête quatre professeurs ou professeurs-adjoints;
- 3^o Une salle de dessin ayant à sa tête un professeur et deux professeurs-adjoints;
- 4^o Des Jurys organisés jugeant régulièrement tous les mois les œuvres des élèves maintenus en concours incessant sur des programmes émanant de la Direction de l'École;
- 5^o Des Expositions et des Épreuves publiques, soit pour l'admission à l'École sur les programmes réglementaires, soit pour la dispensation des diplômes que l'École décerne à ses anciens élèves, à l'issue des études.

Le personnel enseignant de l'École comprend 25 professeurs et 14 répétiteurs.

Les études de l'École durent trois années. Elles se répartissent sur trois Classes, dans lesquelles les élèves passent successivement par concours.

L'Enseignement coûte 850 francs par an.

Depuis quatre ans et demi qu'elle existe, l'École spéciale d'Architecture a produit deux promotions d'élèves ayant achevé leurs études en novembre 1868 et novembre 1869. Elle a décerné à la première de ces époques *huit* diplômes; à la seconde *huit* également.

A sa fondation même, l'École voyait instituer chez elle quatre bourses et quatre demi-bourses par le Ministère des Beaux-Arts.

En 1867 déjà, bien qu'elle n'eût encore qu'un an et demi d'existence et qu'elle n'eût pas encore parfait le premier cycle de ses études, l'École obtenait à l'Exposition universelle une médaille d'Argent.

Successivement et pendant qu'elle se développait, les sympathies privées témoignant de l'intérêt qu'elle excitait, ont spontanément fondé chez elle les prix suivants qu'elle décerne tous les ans :

Prix d'Amphithéâtre	100 fr.
Prix Armand-Caubert. . . .	100
Prix anonyme de Construction. . . .	100
Prix Morel	400
Prix Mathilde	500
Grand Prix de Sortie. . . .	1200

L'École a vu, dans la même période, la Direction de South-Kensington-Museum déléguer un de ses inspecteurs pour venir choisir et acquérir parmi les œuvres des concours de ses élèves un nombre de travaux considérable afin d'en garnir les galeries publiques du South-Kensington-Museum.

Au mois de novembre 1869, le *K. K. Museum für Kunst und Industrie* de Vienne, a cru devoir faire des diligences auprès de l'Administration de l'École pour emprunter intégralement la dernière exposition publique de l'École, la transporter à Vienne et l'y exposer publiquement pendant deux mois.

Dès 1869, ses premiers anciens élèves exposaient au nombre de six au Salon et deux d'entre eux obtenaient en commun une des six médailles décernées à la Section d'Architecture.

L'École d'Architecture a été reconnue *Établissement d'utilité publique* le 11 juin 1870.

EXTRAIT DES RÉGIME ET PROGRAMME

DE L'ENSEIGNEMENT

L'École Spéciale d'Architecture forme des *Architectes*.

Comme tous les enseignements spéciaux fortement constitués, celui de l'École ne limite pas son utilité à satisfaire ceux qui poursuivent le but élevé et complet annoncé par son titre. Il est une ressource sans rivale pour les jeunes gens, qui projettent de servir de près ou de loin l'Architecture. Toutes les professions liées d'une manière quelconque aux œuvres de l'architecte, toutes les entreprises, tous les emplois relatifs à l'industrie du bâtiment, recueilleront dans les branches si variées des études de l'École l'instruction la plus appropriée à leurs visées.

RÉGIME DE L'ENSEIGNEMENT

Les études normales durent *trois ans*.

Elles se poursuivent de la manière suivante :

L'année comprend deux périodes : la période d'École, qui dure 9 mois, du 10 novembre au 10 août, et la période des Vacances, du 10 août au 10 novembre.

Période d'École. — Les élèves sont externes. Ils entrent à l'École avant dix heures du matin, et en sortent à cinq heures du soir.

L'École comprend plusieurs *ateliers* dirigés par des architectes, sous le titre de Chefs d'ateliers. Chaque élève, en entrant, choisit son atelier, et son maître par conséquent.

C'est à l'atelier que se font les travaux fondamentaux qui constituent l'exercice permanent de l'architecture et qui éveillent l'artiste par une lente assimilation des procédés de construction et d'expression réservés à l'architecte. C'est là que se poursuivent les études graduées, qui prennent

les noms de *copies, relevés, projets* (esquisses ou rendus), etc., etc., suivant le degré d'avancement de l'élève, et qui constituent des concours. A l'atelier, l'élève est libre; il distribue et utilise son temps comme il l'entend pour satisfaire aux exigences variées de l'enseignement; mais il profite à sa volonté des conseils régulièrement offerts par le Chef d'atelier, et il use, à ses heures, des documents qu'il trouve réunis à la Bibliothèque et dans les Collections de l'établissement.

Hors de l'atelier, mais dans l'École même, l'enseignement du dessin et celui des chaires réunissent les élèves à des heures fixes dans les salles de dessin et dans les amphithéâtres. Autour des chaires se répandent les connaissances positives, qui constituent la science technique de l'architecte et les doctrines qui fixent le but et le rôle de l'architecture dans le champ, où doit se mouvoir la passion convaincue de l'artiste. L'élève y recueille les unes et les autres pour en tirer parti dans ses études individuelles d'atelier.

Toutes ces études sont obligatoires. Elles sont appuyées

- 1° Par un régime de concours permanents faits dans les ateliers sur des programmes émanant de la Direction;
- 2° Par des conférences, dans lesquelles les œuvres des concurrents sont discutées et défendues;
- 3° Par les jugements des jurys portant sur toutes les œuvres en concours;
- 4° Enfin, par une suite d'examens, faits par les répétiteurs sur les diverses connaissances développées dans les amphithéâtres.

Période des Vacances. — Pendant les vacances, les élèves quittent l'École; ils sont tenus de rapporter à la rentrée un travail *original* sur les œuvres de l'architecture qui ont pu attirer leur attention et fixer leurs études. Ce travail, qui peut comprendre des dessins ou des croquis, des restitutions ou des vues, des appréciations formulées en mémoires ou de simples souvenirs écrits, est jugé dans son mérite et donne lieu à des notes, qui sont jointes aux notes de l'année, pour déterminer le passage et le classement de l'élève dans la classe supérieure.

Chacune des trois années d'études forme une *classe*. A la fin de chaque année, et par décision du conseil de l'École, les élèves passent successivement d'une classe dans une classe supérieure, lorsqu'ils ont satisfait: 1° aux examens ou concours, notés pendant le cours de l'année; 2° aux épreuves générales, consistant en concours sur projets et en examens faits par les professeurs eux-mêmes; 3° à l'*exigé* de la période des vacances.

Tout élève que sa tenue et sa capacité auront suffisamment classé,

mais qui n'aurait pu parfaire les épreuves de la 1^{re} classe (*troisième année d'études*), pourra être autorisé à prolonger son séjour à l'École.

NOTA. — L'École se réserve le droit de conserver pour son portefeuille les œuvres des trois premiers élèves classés dans chacun des concours mensuels des trois années d'études.

PRIX

Les Prix suivants, entretenus par des fondations privées, sont décernés aux différentes classes, à chaque séance d'ouverture annuelle :

Prix d'amphithéâtre, valeur de 100 francs.....	3 ^e classe.
Prix de composition, id.	2 ^e classe.
Prix de construction, id.	2 ^e classe.
Prix Morel, valeur de 400 francs.....	1 ^{re} classe.
Prix Mathilde, valeur de 500 francs.....	1 ^{re} classe.
Grand Prix de sortie, valeur de 1200 francs.....	1 ^{re} classe.

CONCOURS GÉNÉRAL

A la fin de la troisième année d'études, les élèves qui ont satisfait à toutes les épreuves réglementaires de l'enseignement sont admis au Concours général.

Ce concours a pour but l'obtention soit du *Certificat de Constructeur*, soit le *Diplôme de l'École*.

Il ouvre le 1^{er} juin et ferme le 1^{er} novembre. Il comprend : 1^o un projet fait à l'École sur un programme de la Direction avec argumentation publique sur ledit projet (1^{er} juin au 25 juillet); 2^o des travaux libres faits pendant les vacances (10 août au 26 octobre).

Il est jugé par un Jury composé de professeurs, auxquels peuvent être adjoints des architectes étrangers à l'École.

Après les décisions du Jury, les œuvres des concurrents sont exposées publiquement avec mention du résultat obtenu.

La liste des *Certificats de Constructeurs* et des *Diplômes* obtenus est arrêtée et publiée par décision du Conseil de l'École, appréciant, sur le rapport du Directeur, le classement du concours et ceux des trois années d'études.

NOTA. — L'École garde tous les travaux de concours des élèves qui obtiennent l'un des Titres qu'elle décerne.

Tout élève ayant parfait les trois années d'études normales de l'École et n'ayant obtenu qu'un certificat de constructeur à sa sortie, est de droit admis au concours les années suivantes.

TITRES ET PRIX DE SORTIE DÉCERNÉS PAR L'ÉCOLE

Un *Certificat de Constructeur* est décerné à l'élève, qui a prouvé dans toutes les branches *techniques* de l'enseignement une capacité théorique et pratique en rapport avec les exigences professionnelles de l'architecte.

Le *Diplôme* est décerné à l'élève qui, ayant obtenu le *certificat de constructeur*, a mis en relief des aptitudes artistiques marquées et montré la capacité de les utiliser selon les doctrines, que l'École professe dans les parties supérieures de son enseignement.

L'élève qui sort de l'École avec le premier *Diplôme*, obtient le *Grand Prix* de sortie d'une valeur de 1200 francs (ci-dessus énoncé).

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement de l'École se compose :

- 1° Des conseils que les chefs d'ateliers dispensent aux élèves dans les ateliers;
- 2° Des leçons du maître de dessin dans les salles du dessin;

Les élèves font tous les genres de dessin : figure, animaux, plantes, ornement, paysage architecture. Ils étudient, d'abord d'après le modèle dessiné ou gravé, puis d'après la bosse et d'après nature. — Ces diverses études sont combinées avec des exercices spéciaux destinés à développer les facultés de la mémoire et de l'observation, et à conduire les jeunes architectes à dessiner, non-seulement d'après le modèle présent, mais encore de mémoire et d'imagination.

- 3° Des leçons professées aux amphithéâtres, dans les 18 chaires de

Séréotomie; — Stabilité des constructions; — Physique générale; — Chimie générale; — Géologie; — Histoire naturelle; — Hygiène; — Perspective et ombres; — Physique appliquée aux constructions; — Chimie appliquée aux constructions; — Machinerie des constructions; — Construction; — Comptabilité des constructions; — Économie politique; — Législation appliquée aux constructions; — Histoire des civilisations; — Histoire comparée de l'Architecture; — Théorie de l'Architecture.

ATELIER LIBRE

Un atelier spécial est ouvert aux anciens élèves de l'École, diplômés ou non, qui voudraient *développer leurs études d'art*. Il prend le nom d'*Atelier libre*.

MM. les Élèves y viennent librement. Chacun y retrouve les conseils du maître qui l'a guidé dans ses premières études.

CORPS ENSEIGNANT

JURY DES CONCOURS D'ARCHITECTURE

MM. ÉMILE TRÉLAT, SIMONET, THIERRY, CHABAT, CHAPIEZ.

PROFESSEURS

PROFESSEURS-ADJOINTS

ATELIERS	ATELIER DE	MM. SIMONET, *, architecte.	MM. P. CHABAT, architecte.
	ATELIER DE	{ THIERRY-LADRANGE, architecte, CHAPIEZ, architecte.	
SALLE DE DESSIN.....		LECOQ DE BOISBAUDRAN, *, Directeur et Professeur à l'École impériale de dessin.	MM. CUISIN, FÉLIX RÉGAMEY.

CHAIRES

PROFESSEURS

RÉPÉTITEURS

PRÉPARATEURS

Stérotomie.....	MM. DUPONT (de l'Eure), *, ancien élève de l'École polytechnique, ex-officier du génie.	MM. DENISE, architecte.	
Physique générale.....	JANSSEN, *, docteur ès sciences, lauréat de l'Institut.	L. GOSTYNSKI, professeur à l'École Sainte-Barbe.	MM. TERRIER.
Chimie générale.....	DEHÉRAIN, *, docteur ès sciences, lauréat de l'Institut.	LANDRIN, licencié ès sciences.	BRESSON, chimiste.
Stabilité des constructions.....	DE DION, *, ingénieur.	FOUCAUT, ancien élève de l'École polytechnique, ex-capit. du génie.	
Géologie.....	L. SIMONIN, *, ingénieur civil des Mines.	D'ORBIGNY.	
Hygiène.....	ÉMILE TRÉLAT, professeur agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien de l'hôpital de la Pitié.	E. MUSSAT, licencié ès sciences naturelles.	
Histoire naturelle.....	H. BOCQUILLON, docteur ès sciences, professeur agrégé à la Faculté de médecine.	E. MUSSAT, licencié ès sciences naturelles.	
Histoire des civilisations.....	ÉMILE BOUTMY, docteur ès lettres, homme de lettres.		
Perspective et Ombres.....	REBOUT, architecte, professeur à l'École impériale de dessin.	LUBIN, architecte.	
Physique appliquée.....	ÉMILE MULLER, *, professeur à l'École impériale centrale des Arts et Manufactures.	DEMIMUID, architecte à la ville de Paris.	
Chimie appliquée.....	DEHÉRAIN, *, docteur ès sciences, lauréat de l'Institut.	LANDRIN, licencié ès sciences.	BRESSON, chimiste.
Machinerie des constructions.....	DE MASTAING, professeur à l'École impériale centrale des Arts et Manufactures.	COURTÈS LAPEYRAT, ingénieur.	
Théorie de l'Architecture.....	ÉMILE TRÉLAT, *, professeur au Conservatoire impérial des Arts et Métiers.	N...,	
Histoire comparée de l'architecture..	ÉMILE BOUTMY, docteur ès lettres.	DEMIMUID, architecte à la ville de Paris.	
Construction.....	ÉMILE TRÉLAT, *, architecte, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.	DENISE, architecte.	
Comptabilité des constructions.....	DELBROUCK, architecte.		
Législation appliquée.....	VICTOR BOIS, *, membre du Conseil de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.	LOUIS HEUZÉ, architecte.	
Économie politique.....	COURCELLE SENEUIL, de la Société des Économistes.		

EXTRAIT DU PROGRAMME DES CONDITIONS

RELATIVES

A L'ADMISSION DES ÉLÈVES

A L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le prix de l'enseignement est de 850 francs par an, versés en quatre termes, ainsi qu'il suit :

<i>Dans les huit jours qui suivent l'admission.....</i>	<i>200 fr.</i>
<i>La veille de l'ouverture des cours.....</i>	<i>200</i>
<i>Le 10 février.....</i>	<i>225</i>
<i>Le 10 mai.....</i>	<i>225</i>

Toute somme versée demeure acquise à l'établissement.

Indépendamment des 850 francs, les élèves sont tenus de verser, à la caisse de l'École, au commencement de chaque année, une somme de 40 francs, destinée à garantir le paiement des objets perdus ou détériorés par leur faute. Ce dépôt, entretenu trimestriellement au chiffre de 40 francs, leur est remboursé à la fin de chaque année ou lorsqu'ils quittent l'École pour une cause quelconque.

NOTA. — Des bourses entretenues par l'État et l'École sont décernées, par concours, aux candidats dépourvus des ressources nécessaires pour satisfaire aux conditions économiques de l'enseignement.

MODE ET CONDITIONS D'ADMISSION

Nul n'est admis à l'École qu'après avoir subi les épreuves indiquées au programme ci-après.

Ces épreuves ont lieu, au choix du candidat, soit au siège de l'École à Paris, soit dans les chefs-lieux des départements, auprès du professeur délégué, sur la demande de l'École, par le proviseur du collège local; soit à l'étranger par les professeurs des universités.

La session d'examen ouvre, à Paris, le 10 Octobre.

Tout postulant à l'École doit faire, dans la forme indiquée au programme détaillé de l'admission, une demande adressée au directeur, avant le 30 septembre.

Tout candidat qui ne passe pas ses examens au siège de l'École, doit verser 30 fr. entre les mains de son examinateur. Cette somme n'est remboursée qu'à l'élève reçu.

Après la clôture des examens, la liste des élèves admis est arrêtée par le Conseil de l'École.

Les candidats nommés élèves reçoivent avis de leur admission, L'École ouvre le 10 novembre.

Tout élève qui ne se sera pas présenté au Directeur avant le 9 novembre sera considéré comme démissionnaire.

Chaque élève, en entrant à l'École, doit être pourvu des objets nécessaires aux études, tels que : compas, équerres, planches à dessiner, godets, cartons, couleurs, etc.

Tout élève qui, dans le cours de l'enseignement, ne parvient pas à soutenir la moyenne de ses notes, de façon à constater une assiduité et une aptitude suffisantes pour réussir à l'École, sera invité à se retirer, et sa famille prévenue.

Les parents, qui ne résident pas à Paris, sont tenus d'y avoir un correspondant qui puisse les représenter auprès du directeur de l'École, et surveiller l'élève hors de l'établissement.

PROGRAMME DES ÉPREUVES A SUBIR
POUR L'ADMISSION

Les épreuves pour l'admission à l'École spéciale d'Architecture comprennent :

- 1^o Un dessin d'après un ornement en bas-relief;*
- 2^o Le dessin (plan, coupe, élévation) d'un édifice rendu sur un croquis coté;*
- 3^o Une étude déterminant les lignes de séparation d'ombre et de lumière sur les diverses parties d'un chapiteau dorique avec les ombres portées;*
- 4^o Une composition écrite;*

50 Un examen oral portant sur (1) :

- a. L'arithmétique ; — l'algèbre, y compris les équations du 2^e degré à une ou plusieurs inconnues ; les rapports trigonométriques ; — la géométrie descriptive, y compris les surfaces de révolution et les plans tangents.
- b. Les notions de géographie ethnographique.

EXAMINATEURS POUR L'ADMISSION, A PARIS

MM. DUPONT (de l'Eure), *, ancien Élève de l'École polytechnique, ex-officier du génie.
LECOCQ DE BOISBAUDRAN, *, Ex-Directeur et Professeur à l'École impériale de dessin.
PIERRE CHABAT, Architecte.

ADMINISTRATION ET DIRECTION DE L'ÉCOLE

CONSEIL

MM. ÉMILE BOUTMY. — CH. DUPONT (de l'Eure), *. — DE DION *.
ÉMILE MULLER, *, Président. — ÉMILE TRÉLAT, *.

ÉMILE TRÉLAT, *, architecte, professeur au Conservatoire impérial des Arts et Métiers, Directeur de l'École.
CHIPIEZ, architecte, Secrétaire de la Direction.

MÉDECIN ET CHIRURGIEN DE L'ÉCOLE

M. le docteur AXENFELD, professeur à la Faculté de médecine, médecin de l'hôpital Beaujon.
M. le docteur ULYSSE TRÉLAT, professeur agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien de l'hôpital de la Pitié.

(1) Les programmes détaillés de l'Enseignement et de l'Admission sont envoyés *franco* sur demande

APPENDICE

SPÉCIMENS

DE

PROGRAMMES DE CONCOURS DE SORTIE

Pour mieux fixer les idées sur l'Enseignement de l'École spéciale d'Architecture et sur les résultats des études qui s'y poursuivent, le Conseil de l'École joint à cette brochure les Programmes de la première épreuve des deux derniers Concours de sortie (années 1868 et 1869).

Ces deux programmes sont des spécimens caractéristiques de l'Enseignement de l'École.

CONCOURS GÉNÉRAL DE SORTIE

DE 1868

PREMIÈRE ÉPREUVE : — COMPOSITION

PROGRAMME

L'HOPITAL SAINT-MARTIN A ST-B.

St-B est une ville industrielle de 35,000 âmes, située au pied des pentes orientales des Vosges, tout près de la rencontre de ces montagnes avec le Jura. C'était encore, il y a trente ans, une petite cité enserrée entre ses vieux murs et bordée de ses étroits boulevards de tilleuls. Elle s'élevait en amphithéâtre sur le flanc rapide de la rive gauche de la *Serpente*, qui coule à peu de distance au sud des remparts. Peu à peu le commerce des *grains* et des *horloges* a grandi ; les petites industries locales : *papeterie*, *brasserie*, *chapellerie* ont pris de l'extension ; des mines voisines se sont développées ou créées. La population doublée et triplée a trouvé sa place dans la ville neuve, qui s'étend encore tous les jours sur le sol plat et ouvert de la rive droite de la *Serpente* (1).

Le vieil hospice de la ville haute, pourvu des agrandissements qu'on vient d'y faire, suffira encore longtemps aux besoins de la population de St-B.

Mais il faut édifier un Hôpital. Le Conseil de la cité, en votant les fonds pour sa construction, l'a déjà nommé *Hôpi-*

(1) Voir au plan (non reproduit dans cette brochure).

tal Saint-Martin, du nom d'un bienfaiteur, légataire d'une rente qui assurera l'entretien de l'édifice.

L'hôpital sera placé dans les anciens jardins d'une communauté religieuse, situés en C, et récemment acquis par la municipalité. C'est un vaste terrain, qui possède une solide et longue terrasse ouvrant, au-dessus des maisons de la ville basse, un très-beau panorama sur la vallée. L'exposition en plein midi et une forte inclinaison du sol, favorable à l'écoulement si important des eaux, semblent réserver au futur établissement les conditions de la plus parfaite salubrité.

L'hôpital Saint-Martin devra être disposé de manière à assurer les services ci-après décrits :

I. — SERVICE DES MALADES INTERNES.

L'établissement est destiné au traitement de 180 malades. Mais on se propose d'y ménager 210 places, afin de pouvoir nettoyer souvent et aérer à fond les diverses parties des bâtiments de malades par une rotation de chômages régulièrement appliquée aux diverses salles.

Ces 210 places seront ainsi réparties :

DIVISION DES HOMMES.		DIVISION DES FEMMES.	
Service de médecine.	Service de chirurgie.	Service de médecine.	Service de chirurgie.
—	—	—	—
136 lits.	24 lits.	36 lits.	4 lits.
Total : 160 lits.		Total : 40 lits.	

DIVISION DES CONTAGIEUX.

Hommes.	Femmes.
10 lits.	

Salles de traitement. — Des constatations nombreuses, des observations lumineuses sur les effets utiles des maisons

hospitalières ont été récemment faites en France, en Angleterre, en Amérique, à la suite de circonstances trop solennelles pour qu'elles puissent échapper aux esprits studieux qui abordent la composition d'un hôpital. Elles ont fait le sujet de travaux critiques, qui complètent par leur importance les belles recherches de Tenon. Elles ont posé et défini les conditions premières d'un bon hôpital, en fixant les limites de contenance qu'il ne faut pas dépasser, l'étendue, la capacité, les dimensions relatives des salles, leur mode d'éclairage, d'aération et de chauffage, leur disposition, et celle des pièces accessoires qui en assurent le service régulier et commode. On n'insistera pas sur ce point et on laissera aux auteurs la liberté et le soin de tirer parti à leur guise de ces documents précieux.

On désire pourtant ici que, tout en assurant d'abord la plus grande salubrité aux salles de malades, en séparant comme il convient les sections distinctes, les diverses parties du service médical et chirurgical soient facilement et commodément accessibles aux médecins, aux chirurgiens et aux aides. Cela veut dire, par exemple, qu'il conviendrait que, le chirurgien ou le médecin dont le service sera partagé entre des malades hommes et des malades femmes, trouvât une communication abritée entre les deux localités qui l'attirent.

Promenoirs. — Il sera nécessaire de ménager séparément pour les deux sexes des localités de promenades et de repos extérieurs en rapport facile avec les divisions qu'elles intéressent.

Salle d'opérations. — Éloignée des bâtiments habités par les malades, elle contiendra : une *salle d'opérations*, proprement dite ; un *petit cabinet de travail* à côté.

II. — SERVICE DES MALADES EXTERNES.

Salle de consultations. — Indépendamment des parties de l'hôpital affectées au traitement clinique des malades, l'établissement devra comprendre une *salle de consultations*. On attache une grande importance à tout ce qui pourra faciliter ce service éminemment utile à St-B. On sait qu'un pareil établissement ne peut bien fonctionner que s'il est en communication immédiate avec la voie publique et avec la pharmacie.

Il devra être pourvu :

1^o D'une *salle* divisée par une balustrade en deux parties. L'une de ces parties servira de salle d'attente aux malades et communiquera, par un guichet, à la pharmacie. L'autre servira à la consultation et se complètera de deux cabinets ;

2^o Le *premier*, pour l'observation des maladies d'yeux, est pourvu de jours, qu'on ouvre ou ferme à volonté, et d'appareils d'éclairage au gaz ;

3^o Le *second* sert à l'examen des malades qu'on doit faire déshabiller.

III. — SERVICES GÉNÉRAUX.

Pharmacie. — Voisine de la salle de consultations, elle contiendra : une *salle de médicaments*, servant aussi de salle de distribution ; un *laboratoire* ; un *lavoir* ; le *cabinet du pharmacien* ; une *cave*.

Établissement de bains. — Il y aura un accès sur la voie publique pour les bains dispensés aux malades externes par la consultation. Il contiendra :

Deux sections de cabinets de bains pour les deux sexes.
(12 cabinets pour les hommes, 8 pour les femmes) ; deux

cabinets de bains sulfureux; une salle d'hydrothérapie; une étuve de vapeur sèche; une salle pour fumigations.

Cuisine. — Elle contiendra la *cuisine* proprement dite; *une laverie; un garde-manger; une boucherie; un magasin de légumes; une panneterie; une sommellerie; une cave;* à proximité, *un réfectoire* pour les hommes de service (12 places).

Lingerie. — On y trouvera *une pièce de casiers; une pièce pour confection et raccommodages.* — *Un vestiaire* pour les vêtements des malades est dans la dépendance de ce service. Il doit être aussi éloigné que possible des bâtiments des malades et même du linge blanc.

Buanderie. — Des pièces pour *coulerie, lavage, séchage, linge sale, linge blanc;* des *bassins couverts* pour le rinçage; bûcher.

Dépôt des morts. — A l'écart et près de la chapelle. Il contiendra : *salle des morts, salle d'autopsie.*

Chapelle. — Condition de service : y ménager l'accès des morts (venus de la salle des morts) et leur sortie sur la voie publique après les offices, sans que l'intérieur de l'hôpital soit affecté de ce lugubre cérémonial.

Faire en sorte que les employés et les rares malades qui vont à la chapelle, ainsi que les fidèles venus du dehors, y accèdent convenablement. Un vaisseau capable de recevoir 150 ou 200 personnes paraîtra suffisant.

On sait le caractère saisissant qu'un hôpital peut emprunter à une chapelle traitée à la place, dans la mesure et dans l'esprit dictés par le rôle religieux et la tradition historique de ce touchant édifice.

IV. — ADMINISTRATION.

Administration proprement dite. — Le service de l'administration est un service complexe, qui sert de lien à tous les

autres. Il doit être en rapport avec tous les points de l'intérieur et de l'extérieur.

On doit y trouver réunis :

- 1^o Le cabinet du directeur et l'économat;
- 2^o La salle ou les salles de réception des malades;
- 3^o Les salles de garde des internes (médecins et pharmaciens);
- 4^o Les logements du directeur et des employés;
- 5^o Le logement de l'aumônier;
- 6^o Un dortoir ou des dortoirs pour les gens de service;
- 7^o Des magasins pour les provisions (caves et greniers).

Dans l'hôpital Saint-Martin, il faudra loger :

- 1 directeur avec sa famille;
- 1 commis à l'économat;
- 1 pharmacien avec sa famille;
- 6 internes;
- 1 aumônier;
- 1 portier marié;
- 12 infirmiers;
- 7 hommes de peine.

Communauté. — Indépendamment de ce personnel, le service des malades exige, à la tête de toutes les salles, des *Sœurs* de charité, aidées; dans la division des femmes, par des infirmières. Il y a aussi des femmes employées à la lingerie. Tout ce personnel habite à part, sous la direction d'une Supérieure, dans une aile distincte ou un pavillon spécial. C'est la *Communauté*.

Elle contiendra le logement de :

- 1 supérieure et 10 sœurs;
- 5 infirmières;
- 5 lingères.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MATÉRIAUX

Les matériaux dont on dispose dans la localité sont :

- 1^o Des calcaires durs d'un gris clair et pailletés d'encrines, et des oolithes tendres, un peu grossières, d'un ton laiteux. La seconde de ces pierres se trouve en moellons et en pierre de taille;
- 2^o De bonnes briques;
- 3^o Des ardoises et des tuiles excellentes pourvues des formes les plus perfectionnées de l'industrie;
- 4^o Du chêne et du sapin;
- 5^o Tous les métaux, et, en particulier, tous les fers, dont les formes sont le mieux appropriées aux exigences des constructions.

TRAVAUX A PRODUIRE

Messieurs les concurrents donneront :

- 1^o Un plan d'ensemble montrant les distributions détaillées de tous les bâtiments;
- 2^o Une coupe générale sud-nord;
- 3^o Une coupe générale est-ouest;
- 4^o Une élévation d'ensemble sud-nord;
- 5^o Une élévation d'ensemble est-ouest.

Tous ces dessins à l'échelle *minima* de 0^m.01.

NOTA. — *Le Jury tiendra compte, dans ses annotations, de tous les dessins complémentaires que les concurrents croiraient convenable de produire.*

- 6^o Un mémoire concis mais nourri, appuyant les mérites du parti adopté et mettant en lumière les points délicats de la construction.

JUGEMENT

Le jury appréciera par des votes séparés :

1 ^o Le parti	pour une valeur de	1
2 ^o L'arrangement	—	1
3 ^o La construction	—	1
4 ^o Le rendu	—	1
5 ^o Le mémoire	—	1

Le concours ouvrira le 3 juin à 10 heures du matin.

Il sera clos le lundi 27 juillet à 5 heures du soir.

Les dessins seront collés sur châssis et les mémoires brochés.

Paris, le 1^{er} juin 1868.

Le Directeur de l'École,
ÉMILE TRÉLAT.

CONCOURS GÉNÉRAL DE SORTIE

DE 1869

PREMIÈRE ÉPREUVE : — COMPOSITION

PROGRAMME

UN CERCLE D'OUVRIERS A MULHOUSE

ARGUMENT

Il existe depuis une dizaine d'années en Angleterre de remarquables établissements, connus sous le nom de *Working men's clubs* (cercles d'ouvriers). En 1868, on en comptait déjà plus de 300, fréquentés par 40,000 intéressés. Leur nombre, leur clientèle et leurs succès croissent sans cesse, et tout le monde en apprécie aujourd'hui l'utilité sanitaire, la haute portée morale et l'influence conciliatrice entre les classes.

L'Angleterre est le pays le plus pressé de population, le plus harcelé de travail. Toutes les misères, que la bienfaisante industrie devait semer sur son passage avant de trouver son équilibre, s'y sont appesanties; tous les conflits entre le salaire et le capital, poursuivant ensemble le produit économique qui devait servir le monde, y ont marqué leur histoire dans des grèves et des chômages toujours désastreux, quelquefois sanglants. C'est le pays le plus éprouvé et le plus expérimenté dans la connaissance et la pratique de cette grande lutte moderne, qu'on nomme la production. Le sort des ouvriers y a posé de terribles problèmes, dont la solution, à peine ébauchée, réclame désormais les soins de la société tout entière.

— 25 —

Unis depuis 40 ans dans des associations, agressives et secrètes d'abord, pacifiques et légales aujourd'hui, les ouvriers, d'un côté, ont appris à répudier la violence, à étudier les vraies causes de leurs souffrances, à formuler leurs griefs. Ils savent maintenant discuter leurs intérêts avec calme, et ils croient que sans l'ordre aucune difficulté ne se résout définitivement.

La longue pratique de la production, les oscillations des marchés et des prix de vente, les interruptions des commandes, l'insuffisance des gains et les réclamations des ouvriers, le dur spectacle des misères frappant les centres usiniers en chômages, les revendications brutales, l'ignorance des remèdes, ont, d'un autre côté, convaincu les chefs d'industrie et les patrons que c'est à l'entente cordiale des deux forces en jeu, salaire et capital, qu'il faut faire appel pour clore les dissensions, et qu'il y a devoir aussi bien qu'intérêt, pour eux, à concourir généreusement à l'amélioration de l'existence du travailleur.

Enfin, le sol anglais, tout le monde le sait, est possédé par une vieille aristocratie, dont les racines remontent les siècles, mais dont les portes restent ouvertes au présent. Attentive aux exigences nationales, préoccupée des besoins de la population, instruite dans toutes les questions sociales, c'est à son activité journalière et aux services qu'elle entend rendre au pays, que cette aristocratie demande des garanties contre l'envahissement, dont la menace sans cesse la foule des notabilités du travail. Elle a observé la grande éclosion industrielle, suivi ses péripéties et ménagé son action directe et son influence législative aux améliorations préparées hors de son sein.

De ce milieu favorable et servi par une pleine liberté politique, les grosses questions ouvrières s'avancent pacifiquement en Angleterre vers leurs solutions, en groupant les efforts de toutes les classes sociales et conquérant chaque jour un bienfait. C'est par le détail et prises une à une que ces questions se résolvent et l'on voit se développer ainsi d'innombrables institutions de charité, de prévoyance, d'instruction, d'éducation, etc. Filles des associations libres aux écoutes des besoins, tantôt elles naissent dans les grands centres manufacturiers, tels que *Londres, Manchester, Birmingham, Liverpool, Glasgow*, et gagnent le reste du pays;

tantôt elles s'inaugurent dans quelque coin obscur pour envahir les grandes villes ensuite. Ainsi ont surgi, il y a moins de 10 ans, les *Working men's clubs*. Destinés à servir les trop courts loisirs des ouvriers, si mal placés au cabaret, ils visent et réussissent à substituer à ce rendez-vous dégradant, des centres, où les usages s'épurent chaque jour au milieu des contacts rendus faciles et agréables par des installations pourvues de tout ce qui peut favoriser les relations sociales. Conçus en vue d'éteindre les rivalités, de rapprocher les classes, ces fondations ne sont pas de pures œuvres de charité ; et, bien que dans la plupart des circonstances, elles doivent le premier germe de leur existence à quelque généreux don d'industriel, elles sont toujours constituées et administrées par l'association librement faite entre ouvriers et gens riches. La citation suivante, extraite des publications d'une société créée pour favoriser la fondation des *Working men's clubs*, fixera les idées sur le caractère de ces établissements :

« Cette association est formée pour aider les ouvriers à établir » *des Clubs et des Instituts*, où ils puissent se réunir pour causer, » s'entretenir de leurs affaires, et se développer intellectuelle- » ment. Là, ils pourront se divertir et trouver à leur portée des » rafraîchissements, sans être obligés d'avoir recours aux caba- » rets. Ces clubs pourront former en même temps des sociétés de » secours mutuels ou autres.

» Un grand nombre de jeunes gens fréquentent chaque soir le » cabaret, parce qu'ils n'ont pas d'autre chez soi que leur petite » chambre. Plusieurs autres, après une rude journée de travail, » restent au coin des rues ou sur les marchés, même par le mau- » vais temps, plutôt que d'entrer au cabaret. Beaucoup d'hom- » mes mariés ayant souvent une nombreuse famille, logée dans » une ou deux chambres seulement, n'ont aucun moyen de jouir » de ces relations d'amis et connaissances, tant appréciées par les » classes moyennes et supérieures, si ce n'est en allant dans les » cabarets, où l'avantage de la société se paie en buvant. C'est » ainsi que parmi les ouvriers se prend l'habitude de l'impré- » voyance et de l'égoïsme, qui engendrent presque toujours l'in- » tempérance et la pauvreté, et qui causent ces intérieurs mal- » heureux, où les enfants sont négligés.

» Les cercles d'ouvriers, dans chaque localité, forment le plus » grand contre-poids à ces maux, qui proviennent beaucoup plus » du désir qu'a l'ouvrier d'être en société et de causer au coin du » feu dans une salle bien éclairée que de la passion de boire.

» Le meilleur endroit, où, quelque rang qu'il occupe, un » homme puisse aller quand son ouvrage est terminé, est sans » contredit son intérieur, s'il en a un. Mais il faut prendre » les choses comme elles sont et se souvenir du nombre de ceux » qui n'ont qu'un chez soi bien petit, ou même qui n'en ont pas » du tout. Un intérieur agréable ne sera que rarement dé- » laissé pour le club, et en tout cas un homme le rendra encore » plus agréable s'il a employé une heure en société gaie et en oc- » cupations amusantes ou instructives, loin des tentations démo- » niales du cabaret.

» Il est impossible actuellement, pour la plupart des ouvriers, » de se donner chez eux les jouissances que procurent la musi- » que, la littérature, les sciences et les arts, et qui sont si goûtées » par les classes supérieures. Condamnés presque tous à la rou- » tine monotone d'un travail fatigant, leur seule distraction con- » siste à fumer, à boire, et à se laisser entraîner par tous les mau- » vais exemples qu'ils rencontrent au cabaret. »

Ce tableau emprunte quelquefois à la localité des couleurs plus sombres encore ! Qu'on se transporte par la pensée dans l'une des non breuses villes manufacturières des centres miniers de l'Angleterre. Où l'œil se posera-t-il ici pour récréer l'esprit ? Aux premiers plans, des entassements de décombres, des bâtisses encroûtées de suie, des chaussées imprégnées de charbons pilés ; vers les champs, le sol dépouillé de verdure, le squelette déformé du site primitif ; pour atteindre les teintes reposantes des doux lointains, il faudrait percer dans l'air épais les lourdes fumées et les longues flammes de mille fourneaux ! A qui plus qu'au rude travailleur de ces lugubres contrées le *Working men's club* offrira-t-il ses bienfaisantes distractions ?

Un *Working men's club* complet doit contenir toutes les localités propres à la réception des associés qui se réunissent pour converser ou se distraire avec les personnes de leur choix et de

leur âge. Elles doivent trouver là le confortable, la convenance la gaieté qui attirent ou fixent des habitués. Les salles closes du service d'hiver doivent se compléter l'été par des installations dans le jardin voisin. Un buffet contient des rafraîchissements. Les salles de réunion peuvent, à certains jours, recevoir les familles des abonnés réunis sur convocations spéciales.

On rencontre dans l'établissement une salle ou plusieurs salles de conférences où, selon les circonstances, se font des lectures historiques ou poétiques, des récits, des chants, de la musique, etc. Il faut qu'on y trouve aussi une bibliothèque, des salles où peuvent être données des leçons; enfin un gymnase couvert et découvert, et des jeux variés en plein air.

Il n'est pas permis à l'architecte qui observe son temps, de laisser passer le programme du *Working men's club*, sans être frappé du milieu dans lequel il surgit, des causes qui lui donnent naissance, des influences qui lui sont assurées. Il y a en tout cela un ensemble de fortes conditions, qui ménagent à ces fondations bien interprétées une allure architecturale des plus fermes et des plus hautes. Un examen superficiel montrerait ce problème d'art sous un jour étroit, qui en fausserait la solution. Une étude approfondie en fixera l'élévation liée à l'œuvre de haute morale qu'il dessine, et ce n'est point d'un simple effort de vulgaire habileté que jaillira l'impression de digne gaieté qu'il faut recevoir et garder au milieu d'un *Working men's club*.

PROGRAMME

Le 28 octobre 1868, M. J. S. faisait une intéressante communication (1) à la Société industrielle de Mulhouse, sur les *Working men's clubs*, et il offrait à cette honorable compagnie de mettre à sa disposition une somme de 100,000 francs, si elle voulait réaliser la fondation d'un établissement de cette

(1) On peut consulter le travail de M. J. S. à la Bibliothèque de l'École.

espèce à Mulhouse. Cette offre a été acceptée et réalisée. Un autre bienfaiteur, M. S., a offert dans le même but, à la même Société, un terrain figuré au plan ci-joint, sous les lettres ABHG. La création du cercle d'ouvriers, conçue par M. J. S., n'est plus douteuse dans une cité qui tient en France la tête de toutes les initiatives libérales ou bienfaisantes. Il est temps de préparer les études de l'édifice désiré. En voici les données :

Le *club* occupera le terrain ACFE. Ce terrain confine au nord à une rue projetée qui le mettra en communication avec le centre de la ville. Il est compris, à l'est et à l'ouest, entre des établissements industriels, et, vers le sud, le sol découvert lui réserve la perspective des charmants coteaux, qui se relèvent à quelques centaines de mètres de là, et où s'étagent, entourées de pelouses vertes et d'arbres touffus, les villas des principaux habitants de Mulhouse. L'emplacement du club ne pouvait être mieux choisi. Dans cette ancienne petite ville, devenue si vite une riche cité, les maisons et les usines se pressent aux rives des petites rues tortueuses. Elles couronnent sur un sol plat et sans écoulements les nombreux bras de l'III, facile aux débordements. L'aspect intérieur de la ville est froid, triste et monotone, au milieu de ces percées incertaines. Mais au dehors, la vallée du Rhin, encadrée par les Vosges, la Forêt-Noire et les crêtes des Alpes, ménage aux vues des horizons délicieux.

Le terrain est divisé en deux parties inégales par l'Ober-III. Bien que le détournement de la rivière ne soit pas désirable au point de vue des dépenses que cette opération occasionnerait, MM. les concurrents pourront user de cette modification s'ils pensent qu'elle améliore sensiblement leur projet.

L'établissement contiendra :

1^o Une salle de conversation et de jeux pour les hommes au-dessus de vingt-deux ans. Elle pourra recevoir 150 per-

sonnes. On y placera vingt tables de différentes grandeurs avec de bons fauteuils en bois ayant des dossiers confortables. C'est là qu'on jouera aux dominos, aux dames, aux échecs. On y mettra également deux grands billards, deux bagatelles et tous les jeux, qu'on prévoira pouvoir être agréables.

2° Une salle toute semblable pour les jeunes gens *au-dessous de vingt-deux ans*.

NOTA. *On pourra fumer dans ces deux salles.*

3° Quatre salles de Cours de différentes grandeurs (40^{m.q.} à 100^{m.q.}).

4° Une petite bibliothèque (environ 50^{m.q.}).

5° Une salle de lecture pouvant contenir cent personnes. On y trouverait les journaux et les revues, comme dans tous les cercles.

6° Un gymnase couvert.

7° Une salle de conférences pouvant contenir trois cents à quatre cents personnes.

NOTA. *Ces deux derniers vaisseaux devront être facilement accessibles non-seulement à la clientèle du cercle, mais au public, la société ayant l'intention de les louer, à certains jours et à certaines heures, à des professeurs ou à des conférenciers du dehors.*

8° A l'entrée, dans un vestibule, un *comptoir* pour le contrôle des cartes d'abonnés, et dans le voisinage, un *buffet* pour les consommations autorisées et mises à la disposition des abonnés.

9° Un petit logement pour le surveillant.

10° On devra, en outre, ménager une salle pour le Comité de direction (environ 40^{m.q.}).

11° *Cours et jardins*. Il sera convenable de placer, dans l'espace non construit, une *gymnastique en plein air*, un

quillier, un *jeu de boules*, un *jeu de balle* ou *de ballon*, un *jeu de croquet*. On y ménagera l'étendue suffisante pour y installer des *jeux courants*. Enfin on disposera les localités de manière à pouvoir faire en hiver, avec les eaux de l'Ober Ill, un *bassin de patineurs*. « La cour du cercle sera » ainsi une véritable académie de jeux où respireront le goût, » le contentement et la bonne humeur, et où toutes les mauvaises pensées, engendrées par le cabaret et l'oisiveté, seront » remplacées par cette satisfaction que tout homme éprouve » à déployer sa force et son adresse, et à s'amuser honnêtement. »

RENSEIGNEMENTS

Les matériaux dont on dispose dans la localité sont :

- 1° Des grès des Vosges de toutes dimensions.
- 2° Des briques.
- 3° Des ardoises et des tuiles de toutes formes.
- 4° Du sapin, du chêne.
- 5° Tous les métaux. Le fer sous toutes les formes industrielles.

TRAVAUX A PRODUIRE

Messieurs les concurrents donneront :

- 1° Un plan d'ensemble montrant les distributions détaillées de tous les bâtiments; échelle de..... 0^m,01
- 2° Une élévation d'ensemble; échelle de..... 0^m,01
- 3° Une coupe d'ensemble; échelle de..... 0^m,01
- 4° Une vue à vol d'oiseau de l'ensemble de l'établissement. (L'espace occupé par le terrain couvrira dans ce dessin une surface d'au moins 60 décim. q.)
- 5° L'élévation d'une des salles de conversation à 0^m,04
- 6° Une coupe perspective de la même salle avec arrangement montrant la construction des murs et des combles, ainsi que l'ameublement à..... 0^m,04

7^o Une élévation d'une des autres grandes salles du projet (gymnase, salle de conférence ou salle de cours) à 0^m,04

8^o Une coupe id. à 0^m,04

(Cette coupe pourra être faite en perspective.)

NOTA. — *Le jury tiendra compte, dans ses annotations, de tous les dessins complémentaires que les concurrents croiraient convenable de produire.*

9^o Un mémoire concis mais nourri, appuyant les mérites du parti adopté et mettant en lumière les points délicats de la construction.

Les dessins seront collés sur châssis et les mémoires seront brochés.

JUGEMENT

Le jury appréciera par des votes séparés :

1 ^o Le parti pour une valeur de.....	1
2 ^o L'arrangement	1
3 ^o La construction	1
4 ^o Le mémoire.....	1
5 ^o Le rendu.....	1
6 ^o L'argumentation publique.....	1

Le concours ouvrira le mardi 1^{er} juin à dix heures du matin.

Il sera clos le samedi 25 juillet à cinq heures du soir.

Paris, le 26 mai 1869

Le Directeur de l'Ecole,
ÉMILE TRELAT.